

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commission administrative du lundi 18 mars 2024

La commission Administrative du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réunie le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle Henri Lambert à Saint Léonard, en session ordinaire, sous la présidence de Mr HOGUET Bernard, Maire, Président.

Etaient présents :

Mesdames HACHE Elvira, LEBAS-PIGNOL Marie-Claire, MALANDAIN Bernadette, RIOULT Sophie

Membres désignés par le Conseil Municipal

Etaient également présents :

Mesdames CADINOT Claudine, LEQUEUX Sandrine ; Messieurs MALANDAIN Bernard, NOEL Didier

Membres désignés par arrêté

Etaient absents excusés :

Mesdames DÉGREMONT Marie-Lise (pouvoir à Marie-Claire LEBAS-PIGNOL), FOUCOURT Gwenaëlle, JARRY Christelle, KHALIFE Nour El Houda, LETELLIER Nathalie (pouvoir à Bernadette MALANDAIN)

Monsieur BRONNEC Pascal (pouvoir à Didier NOEL)

Assistait également à la réunion : Mme Verroust Angélique Secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, Madame Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance. Le procès-verbal de la session ordinaire du 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ouvert :

Question N°1 : Compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le résultat de l'exercice 2023 et s'être assuré que le receveur a repris l'ensemble des écritures qu'il lui a été prescrit de passer,

La commission administrative déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Question N°2 : Compte administratif 2023

Considérant que toutes les opérations de l'exercice sont définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

Considérant l'approbation du compte de gestion,

La commission administrative approuve le compte administratif 2023.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 959.57€	27 813.08€
<i>Report de l'exercice N-1</i>		7 453.19€
Investissement	12 000.00€	0
<i>Report de l'exercice N-1</i>		27 422.13€
Total CUMULE	25 959.57€	62 688.40€

Adopté à l'unanimité.

Question N°3 : Affectation du résultat

Au vu des éléments du compte administratif 2023, la commission administrative approuve d'affecter le résultat de 21306.70€ au 002 (report en section de fonctionnement).

Adopté à l'unanimité.

Question N°4 : Fonds d'aide aux jeunes

La commission administrative approuve de reconduire sa participation au F.A.J (Fonds d'Aide aux Jeunes) sur la base de l'an passé soit 0.23€/habitant.

Adopté à l'unanimité.

Question N°5 : Fonds solidarité logement

La commission administrative approuve de reconduire sa participation au F.S.L (Fonds Solidarité Logement) sur la base de l'an passé soit 0.76€/habitant.

Adopté à l'unanimité.

Question N°6 : Indemnité de secrétaire

La commission administrative approuve de reconduire l'indemnité de secrétaire pour l'année 2024 et de fixer le montant à 1900€ brut.

Adopté à l'unanimité.

Question N°7 : Budget primitif 2024

La commission administrative approuve le projet de budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 806.70€	14 500.00€
<i>Report de l'exercice N-1</i>		21 306.70€
Investissement	16 022.13€	600.00€
<i>Report de l'exercice N-1</i>		15 422.13€
Total CUMULE	51 828.83€	51 828.83€

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- ✚ Un bilan des activités de Saint-Léonard Services est effectué par Madame Lebas-Pignol. L'association continue sa progression de manière constante. A ce jour, 58 clients font confiance à l'équipe de salariées composée de 4 personnes en CDI.
- ✚ Achat groupé de fioul : une SCI a souhaité profiter de l'achat groupé. Du fait que les sociétés civiles immobilières sont considérées comme des entreprises, et dans le cas présent, s'agissant d'un lieu qui encaisse des recettes, les membres du CCAS ne souhaitent pas autoriser l'accès aux personnes autres que des particuliers.

La séance est levée à 20h15.